4. PLAN DE SITUATION 2020

Déchetterie
STEP, Route de Grandcour

Mini-déchetterie
Rue Derrière la Tour

Halle des Fêtes

Parc Montriant

DECHETTERIE PRINCIPALE
STEP, route de Grandcour

MACARON D'ACCÈS COLLÉ SUR LE VÉHICULE OBLIGATOIRE POUR ACCÈS À LA DÉCHETTERIE

HORAIRES D'OUVERTURE STANDARDS

	AVRIL À OCTOBRE	NOVEMBRE À MARS
Lundi	13 h 30 - 18 h 00	13 h 30 - 17 h 00
Mardi	07 h 15 - 12 h 00	07 h 15 - 12 h 00
Mercredi	13 h 30 - 18 h 00	13 h 30 - 18 h 00
Jeudi	07 h 15 - 12 h 00	07 h 15 - 12 h 00
Vendredi	13 h 30 - 19 h 00	13 h 30 - 17 h 00
Samedi	9 h 00 - 12 h 00 13 h 30 - 16 h 00	9 h 00 - 13 h 00

IL EST INTERDIT DE DÉPOSER DES DÉCHETS DEVANT LA CLÔTURE. LES CONTREVENANTS SERONT AMENDÉS.

HORAIRES D'OUVERTURE DURANT LES JOURS FERIES

Lundi	02 mars	Brandons	Fermé
Vendredi	10 avril	Vendredi-Saint	Fermé
Lundi	13 avril	Pâques	Fermé
Mercredi	20 mai	Ascension	13h30 - 16h00
Jeudi	21 mai	Ascension	Fermé
Vendredi	22 mai	Ascension	Fermé
Lundi	01 juin	Pentecôte	Fermé
Samedi	01 août	Fête nationale	Fermé
Lundi	17 août	Tirage	Fermé
Lundi	21 septembre	Jeûne fédéral	Fermé
Jeudi	24 décembre	Noël	07h15 - 12h00
Vendredi	25 décembre	Noël	Fermé
Samedi	26 décembre	Noël	09h00 - 17h00
Lundi	28 décembre	Noël	Fermé
Mardi	29 décembre	Noël	09h00 - 17h00
Mercredi	30 décembre	Noël	Fermé
Jeudi	31 décembre	Nouvel-an	07h15 - 12h00
Vendredi	1er janvier	Nouvel-an	Fermé
Samedi	02 janvier	Nouvel-an	Fermé

MINI-DECHETTERIE
RUE DERRIERE-LA-TOUR

RESERVEE AUX PERSONNES NON MOTORISEES OU HANDICAPEES, AVEC MACARON SPECIFIQUE

HORAIRES D'OUVERTURE LIMITES AVEC SURVEILLANCE

JANVIER À DECEMBRE

Lundi	16h00 - 18h00
Jeudi	15h00 - 17h30

IL EST INTERDIT DE DÉPOSER DES DÉCHETS DEVANT LE PORTAIL. LES CONTREVENANTS SERONT AMENDÉS.

HORAIRES D'OUVERTURE DURANT LES JOURS FERIES

Jeudi	21 mai	Ascension	Fermé
Jeudi	24 décembre	Noël	09h00-12h00
Jeudi	31 décembre	Nouvel-an	09h00-12h00

LEGENDE :

Ramassage des ordures ménagères
- Secteur ouest (mardi et vendredi)
- Secteur est (lundi et jeudi)
- Hameaux + Trey (jeudi)

Points de récupération
- Déchetterie, mini-déchetterie
- Ecopoint

Remarque :

Le dépôt du verre est autorisé du lundi au samedi de 8h à 19h. En dehors de ces heures, le dépôt est strictement interdit.

1. INFO-DÉCHETS 2020

Valable du 1er février 2020 au 31 janvier 2021

COMMUNE DE PAYERNE

ORDURES MÉNAGÈRES

- Les ordures ménagères seront déposées dans **des sacs jaunes officiels** ou dans des containers, destinés aux sacs jaunes.
- **SONT INTERDITS DE DÉPÔTS: sacs non officiels, sacs en papier, cartons ou autres récipients.**
- Les sacs seront déposés **le jour même du collectage,** pour 7 heures. **Les personnes qui déposent leurs sacs avant le jour officiel de collecte sont amendables.**
- Seules les ordures provenant des ménages peuvent être déposées aux endroits définis par la Municipalité, afin d'être enlevées par la voirie et conduites en usines d'incinération.
- La gestion des déchets lors de manifestations sur le domaine public est gérée par la directive municipale que vous trouverez sur le site Internet de la commune (www.payerne.ch)

DES DATES À NOTER

TOURNÉES SUPPRIMÉES EN 2020:

02 mars (lundi des Brandons)	10 avril (Vendredi-Saint)	13 avril (lundi de Pâques)
21 mai (Ascension)	01 juin (lundi de Pentecôte)	17 août (Tirage)
21 septembre (lundi du Jeûne)	25 décembre	1er janvier 2021

RÉCUPÉRATION DU PAPIER: (à déposer au même endroit que les ordures ménagères)

- Les mercredis 4 mars - 3 juin - 2 septembre - 2 décembre
- Les papiers et cartons provenant d'une activité professionnelle ne seront pas pris en charge. Ceux-ci doivent être éliminés auprès d'un récupérateur, par exemple Goutte Récupération RG SA à Sévaz, tél. 026 663 95 95.
- Les papiers acheminés à la déchetterie doivent ABSOLUMENT être séparés de tout corps étranger (verre, tissu, plastique,...).

RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS:

- **TOUTE L'ANNÉE, des containers sont À VOTRE DISPOSITION À LA DÉCHETTERIE.**
- Toutefois, pour les personnes bénéficiant d'une rente AVS et/ou AI et qui n'ont pas la possibilité de conduire leurs objets à la déchetterie, un ramassage est organisé sur rendez-vous, environ un mercredi par mois.
- Seul les personnes au bénéfice d'une rente AVS et/ou AI peuvent s'inscrire, en téléphonant à la Direction des travaux, tél. 026 662 65 30 entre 8 h et 12 h ou entre 14 h et 16 h 30.
- Les objets provenant de déménagement ainsi que les déchets de chantier ne sont pas ramassés.

RÉCUPÉRATION DU VERRE:

- Dépôt de verre dans les bennes disposées en ville, selon plan au verso. Uniquement aux heures autorisées: 8 h - 19 h.
- Tout autre dépôt de déchets est interdit autour des bennes. Des contrôles seront effectués.

2. SACS-POUBELLE OFFICIELS

TARIFS: (y compris TVA 7.7 %)

- 10 sacs de 17 litres: Fr. 10.– – 10 sacs de 60 litres: Fr. 34.–
- 10 sacs de 35 litres: Fr. 20.– – 5 sacs de 110 litres: Fr. 30.50
- Pour le container: réservé à l'usage des commerces, artisans et industries: Fr. 45.- par ramassage.
- Une facture pour la taxe de base vous sera envoyée en complément à la taxe sur les sacs-poubelle (règlement communal sur l'élimination des déchets).

RAMASSAGE DES SACS À ORDURES OFFICIELS ET CONTAINERS:

Lundi et jeudi:	secteur est (rose)
Mardi et vendredi:	secteur ouest (jaune)
Jeudi:	Hameaux + Trey (bleu)

LIEUX D'ACHAT DES SACS:

- **Aldi**, imp. de la Palaz 8B
- **Alimentation Hauser Sàrl**, rue d'Yverdon 25
- **Calo**, Route de Grancour 79
- **Carrel SA**, Rue du Châtelard 13
- **COOP**, Place Général-Guisan 7
- **Droguerie du Portail**, Grand-Rue 64
- **Landi**, Charrière d'Estavayer 21
- **Lidl**, Charrière d'Estavayer 19 (Sac 35l uniquement)
- **Kiosque Starlight**, Grand-Rue 13
- **Kiosque des Dardanelles**, rue d'Yverdon 5
- **Kiosque du Passage**, place de la Concorde 9
- **Kiosque Discount**, rue de Lausanne 24
- **Manor Habitat**, Rte de Neuchâtel
- **Migrolino Payerne**, Rue de la Gare 12
- **Migros Vaud MM**, rue du Temple 19
- **Marché des Saveurs**, rue de Lausanne 17
- **Rapin-Bovard SA**, rue de Lausanne 32
- **Station Tamoil**, place Général-Guisan
- **Administration communale de Trey** (pour les habitants de Trey)
- **BALI Commerce Sàrl**, rue de la Boverie 4

CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS METTRE DANS LES SACS-POUBELLE OFFICIELS:

- Tous les déchets nocifs et spéciaux, ainsi que tous les matériaux que vous pouvez amener **gratuitement** à la déchetterie (voir p. 3)

Pour tous renseignements: Direction des travaux, tél. 026 662 65 30, entre 8 h et 11 h 30 ou entre 14 h et 16 h 30.

⚠ Le macaron d'accès à la déchetterie doit être collé visiblement sur le véhicule ⚠

3. DÉCHETTERIE

(Accessible par les ménages de Payerne uniquement avec le macaron d'accès à la déchetterie. Les entreprises n'y ont pas accès).

- Voici les déchets que vous pouvez déposer **GRATUITEMENT** à la déchetterie de la route de Grandcour (STEP). Seuls les déchets ménagers recyclables sont acceptés.
- Le dépôt de sacs non officiels est interdit à la déchetterie.

VERRE

(Retour commerces)

HUILES USAGÉES

PILES (Retour commerces)

ALUMINIUM

MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE (Retour commerces)

CAPSULES À CAFÉ EN ALUMINIUM

JOURNAUX, CARTONS PLIÉS et autres papiers

MÉTAUX, fer blanc, petite ferraille

DÉCHETS TOXIQUES MÉDICAMENTS

POLYSTYRÈNE (sagex)

COUCHES-CULOTTES dans sacs transparents uniquement

TEXTILES USAGÉS

OBJETS ENCOMBRANTS

DÉCHETS VÉGÉTAUX en petite quantité

AUTRES DÉCHETS RECYCLABLES

(01.2020)

- **Dépot des briques à boissons**
- Les frigos et congélateurs, le matériel électrique et électronique, ainsi que les piles et le PET, peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie, **mais doivent avant tout être rapportés dans les commerces.**
- **Les déchets spéciaux ménagers** (toxiques, chimiques, pharmaceutiques) peuvent également être déposés à la déchetterie, **mais doivent avant tout être rapportés dans les commerces.**
- **Les déchets provenant de l'industrie, de l'artisanat ou d'activités professionnelles ne peuvent en aucun cas être déposés à la déchetterie**. (Amendes selon Art. 2 de l'annexe 2 du Règlement communal sur la gestion des déchets du 1er janvier 2014).
- **Les pneus ne peuvent pas être déposés à la déchetterie.** (Voir avec votre garagiste)
- Adresses utiles pour entreprises de tous genres (artisans, commerces, agriculteurs, etc.):
  - Décharge de Montet Glâne, tél. 021 909 53 72(matériaux terreux)
  - Déchets spéciaux, CRIDEC à Eclépens, tél. 021 866 03 00
  - Goutte Récupération RG SA à Sévaz, tél. 026 663 95 95
- **La mini-déchetterie est réservée uniquement aux personnes non motorisées ou handicapées** (heures d'ouverture limitées). Lundi de 16 h à 18 h, jeudi de 15 h à 17 h 30. Le dépôt des déchets non autorisés ou laissés devant le portail est interdit. Les contrevenants seront amendés.
- Pour les déchets végétaux, les entreprises paysagistes ou autres n'ont plus accès à la déchetterie. Seules des petites quantités privées <1m^3 sont admises. Le surveillant peut refuser les déchets végétaux non conformes. Ceux-ci sont à éliminer en compostière (Fricompost SA, à Avenches 026 675 21 22).
- **Pour toute quantité importante** (objets encombrants), prenez préalablement contact avec le surveillant de la déchetterie, **tél. 026 662 66 37**, au moins un jour à l'avance.
- La déchetterie est strictement réservée à la population de la commune de Payerne. Le surveillant est habilité à requérir l'identité du client ou la carte officielle d'accès.
- Déchets en matière plastique: uniquement le plastique provenant des ménages.
- Des allégements pour les familles sont prévus dans l'art. 13 et dans l'annexe du règlement sur la gestion des déchets.

En cas de non-respect de ces directives, le surveillant peut demander l'identité des personnes concernées, voire les dénoncer.

(voir plan au verso)